

COMMUNE DE BOUSSE

MEMBRES ELUS	17	ARRONDISSEMENT DE THIONVILLE
MEMBRES EN FONCTION	17	DEPARTEMENT DE LA MOSELLE
MEMBRES PRESENTS	10	
MEMBRES VOTANTS	12	

LISTE DES DELIBERATIONS EXAMINEES PAR LE CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE DE LA COMMUNE DE BOUSSE

SEANCE DU 26 MARS 2025

Date de la convocation : 19/03/2025

Le vingt-six mars deux mille vingt-quatre à dix-huit heures, le Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale dûment convoqué, s'est réuni en Mairie, sous la présidence de M. Pierre KOWALCZYK, Président.

PRESENTS : MM. KOWALCZYK Pierre ; PAULUS Roger ; RIALLOT Gilles ; BECKER Marcel ; BUCCI Joseph
MMES. REINHARDT Renée ; CIPOLLETTA Magali ; WEBER Monique ; ERNST Sophie ;
LEFORT Marie Anne

ABSENTS EXCUSES : MM. DARMIAN Serge ; SIMON Fernand ; ROCK Jean-Baptiste
MMES. SANDROLINI Leitia ; ANDRE Carole

ABSENTES NON EXCUSEES : MMES. BECHEIKH Aïchouba ; BAILLIART Francine

PROCURATIONS DE : Mme SANDROLINI Leitia pour Mme LEFORT Marie Anne
M. DARMIAN Serge pour Mme REINHARDT Renée

SECRETAIRE DE SEANCE : Mme CIPOLLETTA Magali

ORDRE DU JOUR

POINT 0 – INFORMATIONS

- 0.a - Nomination du Secrétaire de séance
- 0.b - Approbation du procès-verbal de la séance du 20 novembre 2024

POINT 1 – FINANCES

- 1.a – Compte de gestion 2024
- 1.b – Compte administratif et affectation du résultat 2024
- 1.c – Budget primitif 2025
- 1.d – Attribution de subventions pour l'année 2025
- 1.e – Aide alimentaire

POINT 3 – DIVERS

Le quorum étant atteint, Monsieur le Président déclare la séance ouverte à 18 heures.
Il donne ensuite lecture de l'ordre du jour qui est accepté à l'unanimité.

0.a – INFORMATIONS : NOMINATION DU SECRETAIRE DE SEANCE

Madame CIPOLLETTA Magali est nommée, à l'unanimité, secrétaire de séance.

0.b – INFORMATIONS : APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU 20 NOVEMBRE 2024

Le procès-verbal de la séance du 20 novembre 2024 est approuvé à l'unanimité et est entériné par signatures au registre des délibérations.

1.a – FINANCES : COMPTE DE GESTION 2024

Monsieur le Président informe l'assemblée que l'exécution des dépenses et des recettes relatives à l'exercice 2024 a été réalisée par Madame la Trésorière du Service de Gestion Comptable d'HAYANGE (Moselle) et que le compte de gestion établi par cette dernière est conforme au compte administratif du Centre Communal d'Action Sociale.

CONSIDERANT l'identité de valeur entre les écritures du compte administratif du Président et du compte de gestion de la Trésorière du Service de Gestion Comptable ;

Le Conseil d'Administration, après délibération, à l'unanimité, **DECIDE**,

- **D'ADOPTER** le compte de gestion de la Trésorière du Service de Gestion Comptable d'Hayange pour l'exercice 2024 dont les écritures sont conformes à celles du compte administratif pour le même exercice.

1.b – FINANCES : COMPTE ADMINISTRATIF ET AFFECTATION DU RESULTAT 2024

Madame la Vice-Présidente présente à l'assemblée l'exécution des dépenses et des recettes relatives à l'exercice 2024, dressé par Monsieur Pierre KOWALCZYK, Président, à savoir :

	Fonctionnement	
	Prévisions	Réalisations
Dépenses	13 055,00 €	8 260,95 €
Recettes	13 055,00 €	7 951,96 €
Résultat exercice 2024		- 308,99 €
Résultat reporté exercices précédents		7 194,00 €
Résultat de clôture		6 885,01 €

Le Compte Administratif 2024 fait apparaître un résultat de clôture de 6 885,01 € dont le Conseil d'Administration approuve l'affectation en excédent de fonctionnement reporté inscrit au Budget Primitif 2025.

Le Conseil d'Administration, après délibération et en l'absence du Président ayant quitté la salle lors du vote, à l'unanimité, **DECIDE**,

- **D'APPROUVER** le Compte Administratif 2024 tel que présenté.
- **DE VALIDER** l'affectation du résultat de 6 885,01 € en excédent de fonctionnement reporté à inscrire au Budget Primitif 2025.

1.c – FINANCES : BUDGET PRIMITIF 2025

Le Conseil d'Administration vote, à l'unanimité, le Budget Primitif de l'exercice 2025 qui s'équilibre comme suit :

- Dépenses de fonctionnement : 13 705.00 €
- Recettes de fonctionnement : 13 705.00 €

1.d – FINANCES : ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS POUR L'ANNEE 2025

Le Conseil d'Administration, après délibération, à l'unanimité, **DECIDE**,

- **D'ATTRIBUER** pour l'année 2025, les subventions suivantes :
 - La Ligue Contre le Cancer à METZ : 100 €
 - Les Restaurants du Cœur à AUGNY : 200 €
 - La Croix Rouge Française à HAGONDANGE : 200 €
 - Le Secours Populaire à METZ : 200 €
- **D'EMETTRE** un avis défavorable aux demandes de subvention émanant de :
 - Vie Libre, Addictions Alcool à YUTZ
 - La Pédiatrie Enchantée au BAN-SAINT-MARTIN (le Conseil Municipal des Jeunes organise déjà une action pour cette association)
 - Fonds Départemental d'Aide aux Jeunes à METZ

1.e – FINANCES : AIDE ALIMENTAIRE EN FAVEUR DE DE OLIVEIRA Michel

Monsieur DE OLIVEIRA Michel est actuellement hébergé dans un logement d'une amie à sa mère, Mme E COSTA Adeline, rue Hector Berlioz à BOUSSE. Il y occupe un étage et paye une participation financière à hauteur de 500 €.

Monsieur est travailleur intérimaire. Il effectue des missions comme maçon qui sont adaptées à sa situation médicale. Actuellement sans mission intérim, il est au chômage. Pour autant, il est en arrêt maladie depuis 2 mois et perçoit donc 400 € d'indemnités journalières.

En difficultés dans la gestion administrative, il a accumulé de nombreuses dettes pour lesquelles un dossier de surendettement va être réalisé. Une amie et son ex-femme l'aident depuis peu dans l'organisation de ses papiers et les démarches à entreprendre. Un suivi par le service social va également se mettre en place pour l'accompagner dans ses démarches.

Compte tenu des dettes qui n'ont pas encore été chiffrées avec exactitude, à ce jour, il accuse un découvert bancaire de 350 €. Ses impayés du ménage se montent à 15 381,48 €.

Monsieur est soutenu financièrement par ses parents, mais ceux-ci ne peuvent pas l'aider davantage compte tenu de leur propre précarité financière.

Au regard de sa situation, l'assistante sociale sollicite le C.C.A.S. pour une aide sous forme de bons alimentaires et bons hygiène.

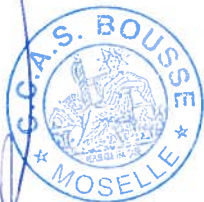
Après étude de sa situation, le C.C.A.S. ne délivrera aucune aide à Monsieur DE OLIVEIRA Michel.

3 – DIVERS

Le thème « guinguette » a été retenu pour le repas des seniors du 12 octobre 2025.

Séance levée à 18 heures 40 minutes.

Le Président,
Pierre KOWALCZYK,



Le Secrétaire,
Magali CIPOLLETTA,